



Je donne avis aux citoyens intéressés que lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le lundi 7 octobre 2024 à 19 h 30 en la salle des délibérations du conseil municipal, 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse une (1) demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme sera entendue à savoir :

**Dérogation 2024-00132**

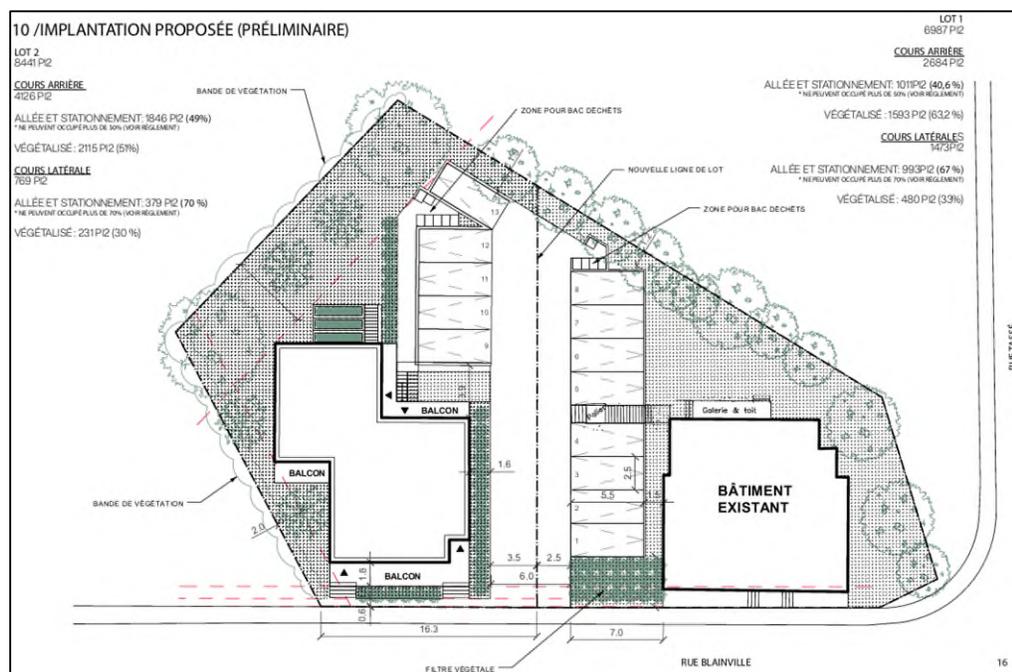
Immeuble : Lot 2 506 178 à subdiviser, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un immeuble situé au 10-12 Blainville Est

Nature : Autoriser la construction d'un immeuble à logements.

Effet : Une décision favorable du conseil municipal aura pour effet de :

- Permettre une marge de recul avant de  $\pm 3,9$  mètres plutôt que la marge de 4,5 mètres exigée à la grille des spécifications H-304.
- Permettre une marge de recul arrière de  $\pm 6$  mètres plutôt que la marge de 7,6 mètres exigée à la grille des spécifications H-304.

: Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du mois de septembre 2024 et a fait l'objet d'une recommandation favorable relativement à l'octroi possible et éventuelle de dérogations mineures.



DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE, ce 18 septembre 2024

Avis numéro 2024-62

Me Camille Plamondon  
Greffière